



Collège Les Sables blancs et St Joseph Section Sportive Locale Mixte Option FOOTBALL

Les **Sections Sportives** 6^{ème} - 5^{ème} et 4^{ème} - 3^{ème} option Football, proposent aux jeunes élèves, un aménagement du temps scolaire en adéquation avec la pratique du football en club. Il s'agit d'une **complémentarité indispensable à l'équilibre de l'enfant**, entre sa **scolarité**, sa **famille** et son activité favorite en club, **le Football**.

2 séances hebdomadaires sont proposées, pour le groupe **6e- 5e** et **2 séances** pour le groupe **4e- 3e**. La nature des tâches proposées, (**techniques individuelles - principes de jeu**) durant cette **période d'âge d'or** des **acquisitions motrices**, fera naître des **progrès**, qui seront des bénéfiques, pour **l'enfant**, sa **scolarité** et son **club sportif**.

Objectifs Généraux d'une Section Sportive

- **Améliorer, développer** les éléments fondamentaux du Football : la **technique individuelle, le comportement collectif et la connaissance du jeu**.
- **Concilier et harmoniser famille / études / activité sportive favorite**
Se découvrir par l'activité sportive, par la mise en confiance de l'enfant grâce à la **réussite sportive** et **développer le goût de l'effort** de celui-ci.

La procédure d'inscription

Un **concours de recrutement** est organisé par le responsable de la Section Sportive. Il comprend des épreuves techniques, des tests de vitesse et une évaluation de match. Le concours de recrutement pour la rentrée 2018-2019, se déroulera le **Mercredi 16 Mai 2018 à partir de 14h au terrain stabilisé des Sables Blancs**.

Conditions d'inscriptions :

- Etre licencié dans un club de Football durant la saison 2018-2019
- Compléter et expédier la fiche de participation au secrétariat du collège **avant le 30 avril 2018**.

Organisation et fonctionnement de la section sportive, « labellisée par le Rectorat »

Les élèves ayant fait le choix de l'option **sont répartis dans toutes les classes, de la 6e à la 3e**. Le déroulement des études est en conséquence organisé selon les rythmes quotidiens, hebdomadaires et annuels mis en place par le collège. Par ailleurs les enseignements, tels qu'ils sont définis par les programmes officiels en vigueur, seront respectés, en particulier les 4 heures d'E.P.S en 6e/ 5e et 3 heures en 4e /3e. Les séances s'inscrivent dans l'horaire. Les séances s'inscrivent dans l'horaire d'ouverture du collège (8h15-17h).

L'encadrement :

Les sections sportives locales mixtes sont animées par :
Guillaume MULAK titulaire du DESJEPS Football